

COHÉRENCE TEXTUELLE ET POLYPHONIE

Kjersti Fløttum

*Université de Bergen
Institut d'études romanes*

Résumé: L'objet d'étude de cette communication est un facteur qui a été plus ou moins négligé dans les études entreprises sur la cohérence textuelle, à savoir la polyphonie. Le but est d'évaluer la pertinence de la notion de *cohérence polyphonique*. Selon mon hypothèse, l'analyse polyphonique révélera une structure complexe qui fournira un apport important pour l'interprétation textuelle. L'analyse se fonde sur un exemple d'une introduction d'un Rapport annuel (*Message du président*). L'approche choisie est inspirée par la théorie de polyphonie linguistique développée par Ducrot (1984) et élaborée par Nølke (1994).

Mots-clés: cohérence textuelle, hétérogénéité textuelle, polyphonie, négation, typologie textuelle.

1. INTRODUCTION

La cohérence textuelle constitue un objet d'étude fondamental dans la linguistique textuelle. Quelle que soit la perspective que l'on adopte - cohérence globale (entre microstructures et macrostructure) ou cohérence locale (d'une microstructure à l'autre) -, il y a de nombreux facteurs qui méritent d'être étudiés dans ce contexte. C'est que la cohérence textuelle peut être assurée par divers moyens linguistiques tels que la progression thématique, les relations anaphoriques, les isotopies, les connecteurs, etc. Ainsi nous parlerons de cohérence thématique, cohérence anaphorique, cohérence sémantique, etc.

Dans cette communication, l'objet d'étude sera un facteur qui a été plus ou moins négligé dans les études entreprises sur la cohérence textuelle, à savoir la polyphonie. Le but principal sera d'étudier dans quelle mesure la polyphonie pourra contribuer à l'identification des réseaux textuels. Le point de départ sera une hypothèse selon laquelle une analyse polyphonique

révélera une structure complexe qui fournira un apport important pour l'interprétation d'un texte dans son ensemble.

Les analyses qui seront entreprises ici se fonderont sur des extraits d'un seul exemple de texte, à savoir l'introduction du Rapport annuel de 1992 de la société française Pernod Ricard, ayant comme titre *Message du président* (voir ci-dessous).

L'approche choisie pour réaliser ces analyses est inspirée par la théorie de polyphonie linguistique développée par Oswald Ducrot (1984) et élaborée par Henning Nølke (1994). Nølke propose une analyse en deux étapes. Dans la première, chaque phrase est étudiée isolément afin de repérer les différents points de vue qui s'y expriment et ainsi déterminer la structure polyphonique de la phrase. Dans la deuxième étape, les résultats des analyses de la première étape seront réunis afin de rendre compte des différentes relations qui s'établissent à travers les limites de la phrase, entre, d'une part, les divers êtres discursifs (individus susceptibles d'être tenus responsables des points de vue exprimés), et, d'autre part, les points de vue. C'est à ce stade que sera discutée la notion de *cohérence polyphonique*.

2. LE TEXTE MESSAGE DU PRÉSIDENT OU MOT DU P.D.G.

Le Rapport annuel est un document juridique, publié régulièrement par des sociétés commerciales, industrielles ou autres à la fin d'une période déterminée, qui présente les activités et les résultats d'une société pour cette période. Ce rapport est avant tout un document économique et financier qui doit rendre compte des chiffres principaux obtenus à la fin de l'exercice en question. Il est également évident que ce document, donnant une image de la société ou de l'entreprise, constitue un facteur de marketing important. La présentation des activités passées et des perspectives pour l'avenir contribuent à l'élaboration d'un profil plus ou moins explicite de la société. Le rapport se compose de plusieurs sous-parties dont la partie initiale, souvent appelée *Mot du P.D.G* (président-directeur général). Cette «introduction» du rapport, qu'elle soit appelée *mot*, *message*, ou *allocution*, est normalement signée par le P.D.G. ou le président. Formellement le Mot est un texte où le P.D.G. s'adresse directement aux actionnaires.

Ce Mot ou Message, ayant un statut assez libre, assume la fonction d'introduction au rapport. Il peut en effet être considéré comme une sorte de résumé du rapport entier (pour une étude sur le résumé, voir Fløttum, 1990). Dans une telle perspective, il doit à la fois capter l'intérêt des lecteurs potentiels et, d'une manière claire et précise, rendre les points essentiels du contenu du rapport de sorte que les lecteurs aient une bonne impression de l'état dans lequel se trouve la société en question. Cette double fonction semble poser des problèmes pour l'interprétation ainsi que pour la détermination du type de texte dont il s'agit. On peut se demander si l'intention principale du Mot du P.D.G. est de décrire pour informer et faire savoir, ou d'argumenter pour convaincre et faire croire, et dans quelle mesure cette intention se manifeste.

Ce texte constitue un objet d'étude intéressant de plusieurs points de vue. C'est qu'il est souvent considéré comme particulièrement *hétérogène* et *ambigu* (voir par exemple Suomela-Salmi et Gambier, 1994 et Fløttum *et al.*, 1994). La raison en est la difficulté de déterminer a) le type de texte dont il s'agit et b) les participants de cette instance de communication. Dans une étude du Mot du P.D.G. basée sur un corpus français et finnois, Suomela-Salmi et Gambier (1994:219) affirment aussi que le Mot se caractérise par une *impersonnalité touchant à la fois les destinataires et les destinataires* : les destinataires sont *ambigus* (à qui renvoie le

nous collectif ?) et les destinataires sont difficiles à désigner ou tout simplement *absents*. Ils maintiennent qu'il est impossible de conclure nettement sur ses fonctions («retenir l'attention mais de qui ? persuader ? obtenir l'adhésion ? introduire au RA ?» (ibid.:228)). Selon eux,

«Il (le Mot) se présente comme un Faire croire et non comme un Faire savoir (objet du RA). Dans la mesure où il n'identifie pas ses interlocuteurs, mais qu'on y reconnaît cependant un Pouvoir, on peut dire qu'il est un discours de la «frivolité» (...). Ce «mot» du PDG est un discours de la ruse d'un pouvoir qui s'exhibe et se dissimule tout à la fois.» (ibid.: 228)

Dans la présente communication, j'aborderai l'introduction du Rapport annuel d'une manière différente des études antérieures mentionnées, principalement pour examiner dans quelle mesure on peut parler d'une *cohérence polyphonique*. Je tenterai de montrer qu'une approche polyphonique pourra apporter de nouveaux facteurs explicatifs aux problèmes soulevés dans les études antérieures, tels que l'ambiguïté ou l'absence des interlocuteurs et l'hétérogénéité du texte.

3. CADRE THÉORIQUE

Comme je l'ai déjà indiqué, l'approche choisie pour réaliser l'analyse proposée est celle de la théorie polyphonique, dont je ferai une brève introduction. Un des objectifs de la version linguistique de cette théorie, développée par Ducrot et élaborée par Nølke, est de contester le postulat affirmant l'unicité du sujet parlant (voir Ducrot, 1984:171). On se propose de montrer comment la phrase signale la superposition de plusieurs *points de vue* (c'est Nølke qui adopte le terme de *point de vue* pour le phénomène qui aussi est désigné par les termes de *voix* (la tradition de Bakhtine) ou d'*énonciateur*, (voir Nølke, 1994:148-149)). Pour l'interprétation d'un énoncé concret, il s'agit donc de repérer les différents points de vue qui se manifestent et, à un stade ultérieur, d'identifier les êtres discursifs qui constituent l'origine de ces points de vue. Il peut s'agir d'un point de vue du *locuteur*, être discursif responsable de l'énoncé, ou d'un point de vue de l'*allocutaire*, être discursif auquel est destiné l'énoncé, ou encore d'autres points de vue ayant comme origine différents êtres discursifs (l'opinion générale, des groupes socio-économiques déterminés, etc.). C'est le locuteur qui est responsable de l'énoncé, et il peut présenter plusieurs points de vue dans un seul et même énoncé. Ces points de vue peuvent à leur tour entretenir des *relations* différentes avec le locuteur. Pour l'interprétation d'un énoncé isolé aussi bien que pour un texte consistant de plusieurs énoncés, il est particulièrement intéressant de déterminer ces relations et les êtres discursifs qui en sont l'origine. A mon avis, c'est là un facteur tout à fait décisif pour la cohérence du texte.

Pour illustrer ces différents termes et notions, je présenterai l'analyse polyphonique de la négation, reprenant l'exemple canonique de Ducrot :

(1) Ce mur n'est pas blanc.

Sans entrer dans la discussion des différentes fonctions de la négation syntaxique *ne...pas*, je précise seulement qu'il s'agit ici, bien entendu, de la négation *polémique* (voir Fløttum à paraître). Dans cette phrase (1), deux points de vue (pdv) sont présentés :

pdv 1 : Ce mur est blanc.
pdv 2 : pdv 1 est faux

Le locuteur est responsable du pdv 2 et se dissocie du pdv 1. Il s'agit donc d'une relation de *dissociation* ou de non-responsabilité entre le locuteur et le pdv 1 et une relation d'*association* ou de responsabilité entre le locuteur et le pdv 2.

Une autre relation qui peut se manifester entre les pdv et le locuteur est la relation d'*accord*, comme par exemple dans une construction concessive du type *Certes..., mais...* (voir Nölke, 1994:150-151).

4. ANALYSE POLYPHONIQUE

Vu le cadre restreint de cette communication, je limiterai l'analyse à trois exemples de négation, tirés du texte choisi. Dans ce texte, il y a beaucoup d'autres marques qui signalent des structures polyphoniques explicites, comme par exemple des connecteurs du type contre-argumentatifs (voir *cependant* dans (2) et (4)), qui ne seront pas considérées ici. Pour réaliser une analyse satisfaisante du texte, il aurait été nécessaire d'en rendre compte (voir Fløttum, 1992). Il est pourtant clair que les exemples de négation, l'exemple classique de la polyphonie linguistique, nous donnent déjà une indication nette de la structure polyphonique du texte entier.

Voici les extraits contenant les exemples de négation (en italiques) que je vais examiner :

- (2) (...) les structures du Groupe Pernod Ricard mises en places ces dernières années ont montré qu'elles étaient solides.

Je ne me contente cependant pas de cette explication (...). Il fallait aussi savoir saisir les opportunités devenues plus rares, en un mot savoir mériter sa chance.

Nous l'avons fait grâce à notre pragmatisme, (...).

- (3) (...) l'année 1992 a été marqué par un important désinvestissement. La cession de la Société des Vins de France à Société d'Investissement d'Aquitaine est en ligne avec la politique choisie. *Le métier du vin de consommation courante n'est pas le nôtre (...).* Par contre, nous croyons au vin ; nous avons conservé Crus et Domaines de France et développé Orlando Wyndham. (...)

- (4) (...) Pour 1993, les prévisions sont difficiles face aux incertitudes persistantes. *Les hypothèses pessimistes avancées ici ou là ne nous feront pas modifier la ligne :* on ne change pas une équipe qui gagne ni une stratégie qui confirme ses succès.

Nous devons cependant être très vigilants et mettre l'accent sur le renforcement de nos marques (...). Je suis convaincu, comme de nombreux observateurs extérieurs, que Pernod Ricard est bien placé pour profiter très vite de toute reprise économique (...).

Comme je l'ai indiqué dans l'introduction, la première étape de l'analyse consiste à étudier isolément les phrases afin de repérer les différents points de vue et par là, déterminer la structure polyphonique de ces phrases. Selon l'analyse de la négation polémique montrée ci-dessus, on aura les points de vue et relations suivantes :

- (2') pdv 1 : je me contente de cette explication
pdv 2 : pdv1 est faux

1 1 (l=locuteur) se dissocie du pdv 1 et s'associe au pdv 2

On pourrait imaginer une lecture non-polémique de l'exemple (2). Sans entrer dans une telle discussion ici (voir Fløttum, à paraître), je maintiens une conception de la négation comme fondamentalement polémique.

- (3) pdv 3 : le métier du vin de consommation courante est le nôtre
 pdv 4 : pdv 3 est faux

1 2 se dissocie du pdv 3 et s'associe au pdv 4

Noter, dans l'exemple (3), le connecteur *par contre*, dans la phrase suivante, qui renvoie directement au pdv 3, c'est-à-dire au pdv duquel le locuteur se dissocie. C'est là une belle preuve de la présence de plusieurs pdv dans l'énoncé en question.

- (4) pdv 5 : les hypothèses pessimistes avancées ici ou là nous feront modifier la ligne
 pdv 6 : pdv 5 est faux

1 3 se dissocie du pdv 5 et s'associe au pdv 6

La dernière négation de l'extrait (4), (*on ne change pas une équipe qui gagne ni une stratégie qui confirme ses succès*), n'est qu'une corroboration des points de vue exprimés dans la phrase antérieure et ne sera pas traitée spécialement ici.

Dans la deuxième étape, qui est la plus importante et intéressante pour la problématique présentée ici, à savoir la cohérence textuelle, nous dépassons les limites de la phrase pour examiner s'il y a une cohérence dans les relations qui s'établissent entre les êtres discursifs et les points de vue exprimés. En d'autres termes, y a-t-il une cohérence entre les pdv auxquels s'associent les locuteurs 1 1, 1 2 et 1 3 ? Peut-on parler d'une cohérence polyphonique ? S'agit-il du même locuteur dans les trois extraits ? Rappelons d'abord la distinction que fait Nølke (et Ducrot) entre, d'une part, *le locuteur-en-tant-que-tel*, L, qui est responsable de l'énoncé et qui n'existe que dans l'événement énonciatif, et d'autre part, *le locuteur-en-tant-qu'individu*, L, qui a une existence indépendante de l'événement énonciatif en même temps qu'il a la qualité d'être locuteur-en-tant-que-tel d'un énoncé (voir Nølke, 1994:152). Les trois locuteurs, 1 1, 1 2 et 1 3, représentent-ils le même locuteur-en-tant-qu'individu, L ? Pour y répondre, je me fonde sur une règle qui doit valoir pour tout texte monologal, proposée par Nølke (1994:263) : «Le locuteur d'un énoncé d'un texte monologal est aussi responsable des énoncés précédents et suivants.» Selon cette règle, les trois locuteurs sont donc des représentants du même L. Il y a cohérence polyphonique entre les points de vue 2, 4 et 6. Cette cohérence constitue le *fil conducteur* du texte. Et, en effet, l'existence de ce fil conducteur permet au locuteur de présenter des points de vue auxquels il ne s'associe pas, *sans rendre le texte contradictoire*.

On peut aussi ajouter que cette analyse indique des fonctions discursives que pourra assumer la négation polémique dans ce contexte précis. En choisissant une telle structure polyphonique, le locuteur cherche à refuter les points de vue adversaires ainsi qu'à gagner la confiance de son allocataire.

Mais à quel(s) être(s) discursif(s) peut-on lier les autres points de vue exprimés ? Tout d'abord, on peut dire, en renvoyant au principe de non-contradiction, que ces points de vue ne peuvent pas être associés au locuteur L (sauf dans les cas où il se contredit ou change d'avis au cours d'un texte). Dans une interprétation par défaut, il semble raisonnable de lier ces points de vue à l'être discursif d'allocataire, bien que dans la phrase on ne trouve pas d'indication d'une telle interprétation.

Cette interprétation semble naturelle dans la situation énonciative en question : l'allocutaire est représenté par les actionnaires, qui formellement constitue un groupe hétérogène mais bien défini. Cependant, pour vérifier une telle interprétation, il faudrait examiner de plus près le contenu propositionnel exprimé dans les divers points de vue pour voir dans quelle mesure il y a cohérence thématique.

Nous touchons ici à un point important pour l'analyse polyphonique. Bien entendu, les êtres discursifs lient les phénomènes linguistiques à la réalité extralinguistique, parce qu'ils renvoient à des êtres physiques. Mais la théorie polyphonique ne postule pas de relation déterminée entre les êtres discursifs et les êtres physiques. Cependant, l'analyse polyphonique constitue un point de départ explicite pour cette étape de l'interprétation : les différents points de vue et les liens qui se réalisent entre les points de vue et les êtres discursifs sont dégagés.

De plus, la structure qui se révèle par une telle analyse explique dans une large mesure l'impression de *complexité*, d'*ambiguité* et d'*hétérogénéité* qu'un texte peut donner. Par conséquent, il semble évident que cette structure constitue une base importante pour l'interprétation d'un texte tel que le Mot du P.D.G., qu'il soit question de déterminer les participants de cet acte de communication, les références précises des divers pronoms personnels utilisés ou l'origine des différents points de vue exprimés.

5. REMARQUES FINALES

A mon avis, la raison pour laquelle le Mot du P.-D.G. est considéré comme particulièrement hétérogène et peut paraître non-cohérent réside dans le fait qu'un nombre important de points de vue est présenté et que le locuteur aussi bien que l'allocutaire peuvent correspondre à différents êtres ou institutions physiques. C'est que, dans le texte, il y a de multiples références à des «êtres» qui pourraient jouer des rôles importants aussi bien dans la production que dans la réception du texte, tels que *clients*, *collaborateurs*, *actionnaires*, *observateurs extérieurs*, *le Groupe*, *le Conseil*. Et c'est dans ce contexte que se justifie l'emploi des notions de *structure* et de *cohérence polyphoniques*, qui constituent un point de départ explicite pour l'interprétation du texte et éventuellement pour l'identification des divers destinataires et destinataires.

Pour finir, je voudrais proposer un développement des analyses polyphoniques dans un autre domaine pertinent pour la linguistique textuelle, à savoir la typologie de texte. Sans entrer dans la vaste discussion portant sur la possibilité d'établir une typologie textuelle linguistiquement basée (voir par exemple Adam, 1992), je postulerai que la théorie polyphonique pourra contribuer d'une manière intéressante à la détermination de types de texte. Cette théorie nous fournit des critères explicites qui pourront contester le scepticisme traditionnellement exprimé par rapport aux typologies textuelles. Ces critères pourront être, entre autres, 1) le nombre de points de vue, 2) le nombre et les types d'être discursif manifestés (critères pour déterminer un texte comme plus ou moins polyphonique) et 3) les types de relation s'établissant entre points de vue et êtres discursifs (critère pour déterminer un texte comme plus ou moins argumentatif ou polémique).

RÉFÉRENCES

- Adam, J.-M. (1992). *Les textes : types et prototypes*. Nathan, Paris.

- Ducrot, O. (1984). *Le dire et le dit*. Minuit, Paris.
- Fløttum, K. (1990). *La nature du résumé scolaire. Analyse formelle et informative*. Didier Érudition/Solum, Paris/Oslo.
- Fløttum, K. (1992). Polyphonic structure. In: *Nordic Research on Text and Discourse* (A.-C. Lindeberg *et al.* (Ed.)), 161-172. Åbo Academy Press, Åbo.
- Fløttum, K. (à paraître). Le Mot du P.D.G. - descriptif ou polémique?. In: *Discours Professionnels en Français* (Y. Gambier (Ed.)). P. Lang, Berne.
- Fløttum, K., I. Hemmingsen & U.P. Pereira (1994). Readability in English, French and German 'Chairman's Statements'. In: *Applications and Implications of Current LSP Research Vol.II*. (M. Brekke *et al.* (Ed.)), 729-737. Fagbokforlaget, Bergen.
- Nølke, H. (1994). *Linguistique modulaire : de la forme au sens*. Peeters, Louvain.
- Suomela-Salmi, E. & Y. Gambier (1994). Le Mot du PDG : un leurre franco-finlandais. In: *Parcours linguistiques de discours spécialisés* (S. Moirand *et al.*), 219-230. P. Lang, Berne.